

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

227 /2017

Le Maire de la Ville de OIGNIES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Pénal,
Vu le Code de la Route,
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant que le mercredi 28 juin 2017, un défilé sera organisé rue Pasteur à l'occasion de la cérémonie de « pose de la première pierre » de la maison des Enfants Assermines en présence de Monsieur le Président du Conseil Départemental et de Monsieur le Maire de Oignies, il appartient par mesure de sécurité et de bon ordre, à l'Autorité Municipale d'autoriser et de réglementer cette manifestation.

A R R E T E :

Article 1er : Monsieur PAYEN Directeur MECS Oignies et Bapaume est autorisé à organiser un cortège le mercredi **28 juin 2017** à partir de 10 h 45 rue Pasteur.

Le défilé se déroulera de la façon suivante :

10 H 30 : Rassemblement des participants sur le parking intérieur de la salle Pasteur.

A partir de 10 H 45: Départ du défilé. Les participants emprunteront exclusivement la rue Pasteur, jusqu'au n° 74.

11 H 00: Cérémonie de « pose de la première pierre » à la future maison des Enfants Assermines

A l'issue de la cérémonie, retour du cortège à la salle Pasteur pour le vin d'honneur

Article 2 : Par mesure de sécurité, le défilé sera précédé par le véhicule de la Police Municipale de la Ville. La circulation des véhicules sera interrompue au fur et à mesure de l'avancement du défilé.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de OIGNIES, Madame la Commandante de Police du Commissariat de CARVIN, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de OIGNIES, Monsieur PAYEN Directeur MECS Oignies et Bapaume sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Mairie.



Fait à OIGNIES, le 19 juin 2017

Le Maire,
J.P. CORBISEZ

Alain BOIGELOT

L'Adjoint faisant fonction

